DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE SOISY SS MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

*Date de Convocation : 28//2024
*Date d'Affichage : 28/11/2024
*Conseillers en exercice : 9
*PRESENTS : 2
*VOTANTS : 2

Vu les statuts du 11/03/1980 de la Caisse des Ecoles Publiques de Margency,
L'an deux mil vingt-quatre, le 4 décembre à 18 heures 30 le Comité de la Caisse des Ecoles légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PLAIGNAUD BRUN. 2ème convocation suite à réunion du 27/11/2024 où absence de quorum.

Etaient présents : Messieurs Thierry BRUN et Michel PLAIGNAUD.

Absents excusés : Mesdames Isabelle LACOUR et Fabienne MAVOUNGOUD.

Absents : Mesdames Typhanie DESPIAU et Murielle FANOUILLERE
Messieurs Stéphane CHEPPTTELL, Vincent BLANGY et Fodié DIARRA.

Monsieur Plaignaud est nommé secrétaire de séance.

****

Déli.2 Subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, Monsieur Michel Plaignaud concernant les demandes de subventions.
Le Comité à l'unanimité :

DECIDE de subventionner l'AFM Téléthon pour la somme de 150 euros (cent cinquante euros)

Les crédits seront inscrit à l'article 657381 au budget primitif 2024.

Le Président certifie le caractère
Exécutoire de cet acte dès
Sa transmission en sous-Préfecture
Affiché le .....

Fait à Margency, 11 décembre 2024
Le Président,
Thierry BRUN.

Accusé de réception en préfecture
095-269501276-20241211-DELI2SUBVENTION-DE
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024